

# **DISCOURS DE LA RENTRÉE JUDICIAIRE 2026-2027**

**Barreau de Montréal**

**Allocution du juge en chef de la Cour du Québec  
Henri Richard**

**10 septembre 2026  
Montréal**

**\*\*\***

Madame la juge en chef du Québec,

Chers collègues

Distingués invités,

Madame la Bâtonnière Alice Popovici et les membres du  
Barreau de Montréal,

Je vous remercie de votre invitation de participer et de  
prendre la parole à cette cérémonie de la Rentrée des  
tribunaux dans le district de Montréal.

Pour celles et ceux qui arrivent de vacances, je vous informe  
qu'il y aura des élections au Québec le 5 octobre prochain !

Cela étant, mon allocution se divisera en deux parties. Tout  
d'abord, j'adresserai une lettre au prochain gouvernement et  
je ferai ensuite un bilan des initiatives de la Cour du Québec  
en vue d'améliorer l'efficacité et l'accès au système de justice.

## **Lettre au prochain gouvernement**

« Cher prochain gouvernement,

Tu es actuellement en gestation dans le ventre d'un des éléments de notre démocratie : le suffrage universel.

Permetts-moi de porter à ton attention l'importance de la Justice et du système judiciaire qui incarne les plus hautes valeurs de l'État de droit.

Je tiens pour acquis que toi, futur détenteur des pouvoirs exécutif et législatif, tu saisis toute l'importance du principe fondateur de notre société, l'État de droit, et que sa protection est une de tes priorités.

Robert Badinter, homme politique français, ancien ministre de la Justice et Garde des Sceaux disait : « Il n'y a pas de démocratie contemporaine sans État de droit fondé sur les libertés ».

Tu sais qu'il n'existe pas une définition qui fasse l'unanimité autour de l'État de droit. Mais il existe un noyau dur sur lequel tous s'accordent. Le principe cardinal est la primauté du droit

qui commande que toute personne, physique et morale, et toute institution, y compris le gouvernement, l'administration et les titulaires de charges publiques sont assujettis au droit, sans passe-droit et en toute impartialité. Bref, la loi s'applique à tous.

Le deuxième principe fondamental de l'État de droit est l'existence des tribunaux indépendants et impartiaux. Les tribunaux doivent pouvoir contrôler la légalité de l'action de l'État et trancher des différends sans ingérence des pouvoirs exécutif ou législatif.

Et l'État de droit est comme l'amour conjugal. Si on ne s'en occupe pas, une partie risque de regarder ailleurs. En matière d'État de droit, si on ne s'en occupe pas, la population risque de regarder ailleurs, souvent avec un regard qui pointe vers les extrêmes.

Aussi, et je le dis avec conviction, les tribunaux et les juges sont des architectes de la paix sociale. Qu'on le veuille ou non, les conflits sont inhérents à la vie en société. Or, prochain

gouvernement, peut-on imaginer notre société sans tribunaux ? Ce serait le chaos dans tous les domaines. Et pour l'éviter, il faut que les tribunaux soient indépendants du gouvernement. D'ailleurs, l'indépendance des tribunaux est un argument fort pour convaincre des investisseurs de s'établir au Québec.

L'importance des tribunaux indépendants m'amène à un sujet dont j'aimerais discuter avec toi lorsque la fébrilité électorale sera terminée et que tu auras formé ton Conseil des ministres : le financement de la Justice.

Les pouvoirs exécutif et législatif que tu détiendras détermineront eux-mêmes les crédits nécessaires à leur fonctionnement alors que les tribunaux, qui incarnent le pouvoir judiciaire, ne disposent d'aucune autonomie financière. Des trois pouvoirs de notre démocratie, le judiciaire est soumis totalement au bon vouloir des deux autres pour assurer son soutien et son bon fonctionnement. Il y a là une incohérence avec la notion d'indépendance.

Comment expliquer à un citoyen que les tribunaux sont indépendants en principe, mais dépendants financièrement ? Je rappelle à ta mémoire que le budget de la Justice représente 1 % des dépenses du gouvernement du Québec. Autrement dit, sur chaque tranche de 100 \$ que le gouvernement consacre à ses différents portefeuilles et services publics, environ 1 \$ est affecté au portefeuille de la Justice.

Nous le savons : il faut investir en santé pour protéger la population, en éducation pour préparer l'avenir et dans l'économie pour soutenir notre prospérité collective.

**La justice mérite la même vision. Et la même ambition.**

Éviter le chaos dans notre société a un prix. Prochain gouvernement, à l'égard du financement de la Justice et des tribunaux, il faut se parler. Je t'appelle après le 5 octobre.

Permetts-moi maintenant de te parler de la modernisation informatique du système de justice. Lors de notre prochaine rencontre, je te ferai un historique complet du projet Lexius.

En avril 2018, le gouvernement du Québec a annoncé un investissement de 500 M \$ sur cinq ans pour moderniser le système de justice : numérisation des dossiers, salles d'audience sans papier, guichet unique d'information juridique, utilisation plus grande de la visioconférence, etc. L'enthousiasme est alors à son comble.

Nous sommes en 2026 et malgré les rencontres de suivis hebdomadaires et l'investissement en temps et en énergie de nombreux juges, dont Clément Samson de la Cour supérieure et Benoit Sabourin de la Cour du Québec, à qui je rends hommage, les dossiers contestés de la Cour supérieure et de la Cour du Québec sont dans le même état. Il y a un déploiement prévu pour la Chambre criminelle et pénale, mais les budgets sont à sec pour les autres chambres, tout aussi importantes que le domaine criminel et pénal.

Pourtant, les exemples internationaux ne manquent : en Angleterre : les greffes sont entièrement numériques, sans papier, avec la signature électronique des décisions en salle d'audience, bref un accroissement vertigineux de l'efficacité du système de justice anglais.

Manifestement, au Québec, il y a quelque chose qui ne clique pas en matière de modernisation informatique du système de justice. Je me permets un mauvais jeu de mots : ça clique pas au Québec en ce domaine !

Prochain gouvernement, je veux qu'on s'en parle. Rapidement.

Je termine cette lettre pour te parler de la Justice auprès des Premières Nations et des Inuit. À ce sujet, il est inutile de créer de nouvelles commissions d'enquête ou même des comités de réflexion. Je t'en supplie, va lire le rapport final de la *« Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute,*

*réconciliation et progrès* », mieux connue sous la « Commission Viens ».

À l'égard du système de justice, le rapport établit :

« En fait, pour plusieurs témoins autochtones et allochtones entendus en audience, il ne fait aucun doute : le système de justice a échoué dans ses rapports avec les autochtones. Bien que cette conclusion apparaisse sévère au premier abord, je ne peux qu'y adhérer ». (p. 311).

Et le commissaire de conclure :

« En dépit de la bonne intention des acteurs impliqués, force est d'admettre en effet que les services de justice tels que mis en lumière sont source de discrimination systémique pour les peuples autochtones, que ce soit à titre de victime ou d'accusé ». (p. 311).

Cher prochain gouvernement, je disais plus tôt qu'à défaut de tribunaux ou de juges, c'est le chaos. Pourrais-tu imaginer

que les tribunaux siègent une, deux ou trois fois par année dans les centres urbains où se trouve la majorité blanche ? Ce serait le chaos, la catastrophe. C'est pourtant ce qui se passe dans certaines communautés autochtones au Nunavik et sur le territoire de la Nation Crie Eeyou Istchee.

Le rapport de la Commission Viens ne parle pas de racisme systémique, bien que certains témoins et mémoires y font allusion, mais plutôt de discrimination systémique.

Reconnaissons collectivement cette conclusion incontournable de la Commission Viens. Ainsi, nous paverons la voie vers cette nécessaire réconciliation avec les peuples autochtones pour assurer la paix sociale et l'épanouissement harmonieux des Québécoises et des Québécois.

Alors Christine, Paul, Charles, Éric et Ruba, nous avons du pain sur la planche en matière de Justice. Je vous souhaite une fructueuse campagne électorale et je vous assure de la collaboration de la Cour du Québec en vue d'améliorer le système de justice au Québec.

Fin de la lettre au prochain gouvernement.

## **Bilan de la Cour du Québec**

Permettez-moi maintenant de vous présenter les éléments clés du bilan de la Cour du Québec.

À la Chambre civile, je ne peux passer sous silence le succès des règles simplifiées applicables aux litiges de moins de 100 000 \$.

Par leur simplicité, la réduction des demandes en cours d'instance, la gestion par les juges et les mesures favorisant la conciliation des parties, ces règles exclusives à la Cour du Québec permettent de réduire de façon importante les frais entourant un litige et les délais pour sa résolution. Dans tous les districts au Québec, il est possible d'être entendu à l'intérieur d'un délai de six mois, et souvent moins, après la demande de mise au rôle.

Quant à la Division des Petites créances, dans tous les districts, les juges coordonnateurs et les juges développent des moyens innovants en vue de réduire les délais. À cet égard, je souligne le succès remarquable de la réduction des délais dans le district de Montréal, grâce au travail acharné de la juge coordonnatrice adjointe Marie-Julie Croteau et de l'ensemble des juges de la Chambre civile du district.

En matière Jeunesse, deux initiatives méritent d'être soulignées.

D'une part, la Cour intensifiera ses efforts pour favoriser le recours aux modes alternatifs de résolution des conflits (MARC). Dès l'automne, à l'initiative de la juge en chef adjointe à la Chambre de la jeunesse, Mélanie Roy, une tournée provinciale sera entreprise afin d'aller à la rencontre des différents acteurs du milieu, de mieux comprendre les réalités propres à chaque région, et, surtout, de favoriser des pratiques plus harmonieuses et un recours accru à ces modes de résolution partout au Québec. Le message est simple et limpide, lorsque la situation s'y prête, les modes alternatifs de

résolution des conflits doivent devenir un réflexe plutôt qu'une exception.

D'autre part, des travaux sont actuellement en cours afin de développer un nouveau programme sociojudiciaire destiné aux situations de négligence en protection de la jeunesse. Ce projet vise à réfléchir autrement à notre intervention auprès des enfants et des familles concernés et à mieux arrimer l'intervention judiciaire et clinique. Le programme est toujours en développement, mais je souhaitais déjà vous en parler puisqu'il s'agit d'un projet à surveiller au cours de la prochaine année.

Relativement à la matière criminelle et pénale, je ne peux passer sous silence un arrêt récent de la Cour suprême du Canada dans *R. c. Vrbanic*, 2026 CSC 19, qui a récemment reconnu que « les développements jurisprudentiels et législatifs de la dernière décennie ont eu pour effet d'accroître la complexité des dossiers criminels » (par. 3).

Pour faire face à cet accroissement de la complexité des procès criminels, la Cour suprême et notre Cour d'appel ont mentionné à plusieurs reprises que les méthodes de gestion de l'instance permettent de réduire les délais judiciaires.

C'est donc avec fierté que je vous informe que la Cour du Québec offre de nombreux types de gestion qui atteignent des taux de règlement exceptionnels, parfois de l'ordre de 80 % des dossiers en conférence de facilitation.

Il faut souligner la participation active des avocates et des avocats de la défense et des procureurs aux poursuites criminelles et pénales à toutes ces audiences ou conférences, qui visent à faciliter l'accès à la Justice et réduire les délais judiciaires. Je souligne que toutes ces méthodes de gestion de l'instance, encouragées par la Cour suprême et la Cour d'appel, prennent leur source dans des initiatives de la Cour du Québec et de ses juges.

Depuis les cinq dernières années, il y a une augmentation constante du nombre de nouvelles causes criminelles et

pénales. La Cour du Québec, qui entend environ 90 % de tous les dossiers en matière criminelle et pénale au Québec, réussit à éviter des arrêts des procédures en raison des délais déraisonnables. En effet, le nombre d'ordonnances en arrêts des procédures en raison des délais est en baisse. Il ne fait aucun doute dans mon esprit que les efforts des juges, des avocates et avocats de la défense et de la poursuite, dans le cadre de toutes ces audiences ou conférences de gestion ou facilitation, expliquent en grande partie que peu de dossiers se terminent par des arrêts des procédures en raison des délais.

Par ailleurs, le 29 juin dernier, le *Globe and Mail* rapportait les propos de la juge Manon Savard, alors juge en chef du Québec. Tout en dénonçant le sous-financement du système judiciaire, elle soulignait qu'au Québec, contrairement à ce que l'on observe ailleurs au Canada, les délais en matière criminelle et pénale ne constituent pas un enjeu majeur. Elle précisait également que la Cour d'appel du Québec est rarement appelée à se prononcer sur des dossiers où les délais dépassent les plafonds fixés par l'arrêt *Jordan*.

Évidemment, le système est perfectible et la Cour du Québec travaille avec acharnement pour maintenir la confiance du public en son système et éviter les arrêts des procédures.

Quant au Tribunal unifié de la famille, la Cour du Québec est prête ! La directive du juge en chef est signée, les formulaires sont prêts et les juges ont été formés. Actuellement, le volume de dossiers en cette matière est bas. Quoi qu'il en soit, toutes les régions du Québec sont prêtes à entendre les dossiers et les juges sont formés pour entendre les demandes présentées mais aussi pour agir de façon proactive en vue de bien répondre aux autres besoins des parties. Ainsi, la compétence, l'humanité et l'efficacité sont au rendez-vous.

Now, I would now like to say a few words to Quebec's English-speaking community. I want to assure you that the judicial services you may seek from the judges of the Court of Québec will be provided in your language. For me, as Chief Judge, this is a formal commitment. You have the right to access to justice

in your language, throughout Québec. You can count on the Court of Québec in this regard.

Concernant le Barreau de Montréal, je fais écho au thème de la Rentrée judiciaire « Évoluer avec ambition ». Je souhaite à la Bâtonnière de Montréal, Me Alice Popovici, et à toute son équipe le meilleur succès afin de mettre en œuvre ce thème si inspirant. Vous pourrez toujours compter sur la Cour du Québec afin d'évoluer avec vous ... avec ambition !

De plus, je souligne avec émotion la nomination de la juge Geneviève Cotnam à titre de juge en chef du Québec. Cette émotion découle notamment du fait que Geneviève a débuté sa carrière de juge à la Cour du Québec, comme les juges Guy Gagnon, ancien juge en chef de la Cour du Québec, Martin Vauclair, Patrick Healy, Lori Renée Weitzman et Myriam Lachance. C'est donc avec fierté que j'affirme que la Cour d'appel du Québec ne serait pas la même sans l'apport de la Cour du Québec !

Je profite de cette occasion pour souligner l'arrivée en poste du nouveau coordonnateur des activités de la Cour du Québec dans la région de Montréal, le juge Christian M. Tremblay. Bienvenue à bord ! Christian pourra compter sur le soutien de la juge coordonnatrice adjointe de la Chambre civile, Marie-Julie Croteau, de la juge coordonnatrice adjointe de la Chambre criminelle et pénale, Mélanie Hébert, du juge coordonnateur adjoint de la Chambre de la jeunesse, Robert Hamel et de la juge coordonnatrice adjointe de la Division administrative d'appel, Dominique Gibbens. Voilà une merveilleuse équipe.

En terminant, je termine sur une citation d'Honoré de Balzac, dans ses *Études philosophiques*, qui affirme : « Se méfier de la magistrature et mépriser les juges c'est un commencement de dissolution sociale » (1829).

En ces temps où le populisme anti-judiciaire prend de l'ampleur partout dans le monde, j'ose espérer qu'au Québec la confiance de la population dans ses juges demeurera

élevée. Pour ce faire, nous continuerons à travailler d'arrache-pied pour mériter cette confiance.

Vive l'État de droit ! Vive l'amour conjugal ! Je vous remercie de votre attention et, fidèle à la tradition, je vous fais un immense câlin judiciaire !